



Bulletin d'informations

Année 2009, Numéro 12

Janvier 2009

Edito

La crise.

On en parle beaucoup, les médias en sont pleins, les commentaires foisonnent au point que l'on ne sait plus très bien quelle en est l'origine, l'étendue et les conséquences, actuelles et futures. Faute d'un minimum de compréhension du phénomène, l'inquiétude monte et l'avenir s'assombrit.

Sommes-nous concernés ? La communauté de Communes l'est-elle ? En quoi et que faire ?

Commencée aux Etats-Unis il y a plus de 18 mois par ce que l'on a nommé « la crise des subprimes » (créances immobilières douteuses réinjectées de manière équivoque dans le marché boursier) provoquant des faillites spectaculaires (Lehman Brothers) et mettant en péril l'ensemble du système bancaire international, obligeant les gouvernements, les banques centrales, le FMI, et l'Union Européenne à intervenir massivement pour éviter une faillite généralisée et l'effondrement de l'économie mondiale.

Jugulée plus que vaincue par ce traitement de choc, la crise financière a servi de révélateur à une profonde crise économique qui frappe désormais non seulement l'ensemble des pays occidentaux mais aussi les nations « émergentes » et plus particulièrement la Chine qui, avec l'Inde, servaient jusqu'ici de locomotive à une économie mondiale « atone ». Nul ne sait aujourd'hui, en dépit des déclarations officielles de circonstance et des résolutions adoptées par le G 20, quelle sera l'ampleur de la crise ni sa durée.

Dans une conjoncture internationale particulièrement troublée, tous les espoirs reposent sur l'investiture, proche maintenant, du Président Barack OBAMA et sa prise de fonction à la tête de l'Administration américaine, comme si, d'un coup de baguette magique, il allait trouver un remède miracle au problème !

La « reprise » viendra, en son temps, lorsque la confiance sera revenue chez les investisseurs et que les banques auront retrouvé des capacités de crédit et une fiabilité suffisantes qui leur font aujourd'hui cruellement défaut.

Notre pays n'est pas épargné. Le Président et le gouvernement se démènent pour favoriser la relance et limiter l'impact de la crise sur le marché de l'emploi. Le mal est là et il se propage.

Il serait vain de penser que notre « Communauté de Cognaçonnais » sera épargnée. Bien que notre économie locale, essentiellement basée sur l'activité agricole et para agricole et l'artisanat, soit mieux armée pour se défendre, l'impact se fait progressivement sentir sur les petites entreprises, les services et bientôt l'emploi. Ce ralentissement général ne manquera pas d'avoir un impact sur les ressources de la Communauté fondées, pour l'essentiel, sur la taxe professionnelle (TPU) dont le montant, calculé selon une grille complexe, dépend pour partie au moins du chiffre d'affaire. L'effet, il est vrai, sera retardé à 2010 par logique comptable, mais nous ne pouvons l'ignorer. Il se fera sentir aussi, malgré la recherche obstinée engagée pour attirer de nouvelles entreprises sur nos « zones d'activités », sur l'attrait de notre offre. Notre capacité à convaincre en sera plus méritoire encore.

Faut-il désespérer ? Point du tout. De la patience, de l'audace et un peu de chance autorisent l'espoir sinon l'optimisme. Après la pluie le beau temps dit le proverbe ; après la crise la reprise de la croissance ! ... demain.

Bonne année à tous et bonne chance. Henri de COIGNAC.

On en reparle !

MM Borloo et Bussereau, Ministre de l'Equipeement et Secrétaire d'Etat aux transports, ont demandé, le 23 décembre 2008, la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour le projet de liaison autoroutière Castres Mazamet (LACT). Cette démarche, retardée depuis près de six mois, s'inscrit dans le cadre normal de la procédure permettant la poursuite de l'opération.

La « Dépêche » du 26 décembre a donné la nouvelle en ouvrant largement ses colonnes aux défenseurs du projet. De leur côté, les associations de défense qui s'opposent à ce programme (collectif rn 126) ont fait connaître leur point de vue auprès de la CNDP et sollicité à nouveau l'Association « France Nature Environnement ».

La CNDP a deux mois pour donner sa réponse. La question est inscrite à la séance du 4 février. Le choix se fera entre trois hypothèses : soit la concertation lancée en avril 2007 et organisée à l'occasion du débat public sur le « grand contournement de Toulouse » est considérée comme suffisante et les travaux se poursuivent selon la procédure normale ; soit la concertation est considérée insuffisante et doit être complétée sur certains points que précisera la Commission ; soit enfin, la CNDP considère que la LACT constitue un projet nouveau, différent de celui engagé sur la base de la décision ministérielle de 1994 prévoyant « l'aménagement de la RN 126 en route express à 2X2 voies » et décide la nécessité d'ouvrir un débat public sur ce projet.

Dans le premier cas, les travaux reprennent immédiatement et l'enquête publique est lancée afin de définir le tracé définitif et de préparer la déclaration d'utilité publique préalable au démarrage de la construction. Dans les deux autres cas, la concertation reprend et conduit donc à une prolongation des délais de plusieurs mois à un an avant prise de décision.

L'attente se prolonge. Prenons patience. Henri de COIGNAC

Le mot du Président

L'année 2008 s'achève dans la morosité pour l'ensemble de nous tous. Les perspectives pour 2009 nous semblent peu réjouissantes. La Communauté de Communes du « PAYS de COGAGNE » n'échappera pas à cette tourmente, qui affecte tout le monde, et devra adapter sa conduite à la conjoncture actuelle.

Au-delà de cette situation, ne nous laissons pas gagner par la « sinistrose », mais continuons à promouvoir notre territoire. Profitons de ce temps de somnolence, pour affiner, pour préparer nos projets, afin que nous soyons prêts lorsque la reprise sera de retour.

Au cours de cette année, nous devons suivre avec attention l'avenir des collectivités locales. Une commission, présidée par l'ancien Premier Ministre Edouard Balladur, est chargée de proposer des mesures pour clarifier l'empilement des collectivités et leurs compétences.

Pour autant le temps des fêtes de fin d'année est bien là et essayons d'oublier le quotidien.

Les membres du Conseil de Communauté et moi-même, vous souhaitons de très bonnes fêtes, et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2009 ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Le Président Christian MAS

Brèves

✓ Assainissement non collectif : La deuxième tranche de l'opération de réhabilitation de l'assainissement non collectif ne peut être mise en place cette année. Cette opération était pilotée par la Communauté de communes et financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Cette dernière a décidé de ne pas accorder de crédits sur cette action en 2009.

✓ Petite enfance : La Communauté de communes a signé une convention avec la Communauté de communes Sor-Agoût en 2008 qui sera renouvelée en 2009, pour l'accueil dans les crèches. Dans la limite d'un volume horaire annuel, les enfants de notre territoire peuvent être ainsi accueillis dans une crèche de Sor-Agoût, avec une aide financière de notre Communauté de communes et réciproquement.

✓ Pays de Cocagne : L'Association de développement du Pays de Cocagne a embauché un coordinateur, Bruno BAUMAS.

Il a en charge le suivi du Contrat de Pays et le programme « LEADER ». Basé à St Sulpice, dans les locaux de la Communauté de communes Tarn-Agoût. Il peut être amené à se déplacer sur le territoire. Chaque Communauté de communes adhérente mettra alors à sa disposition un bureau si besoin.

Contact tél. : 05.63.40.89.12

✓ Enfance : Centre de Loisirs du mercredi

Depuis la rentrée de septembre 2008, le CLSH (Centre de Loisirs sans hébergement) du mercredi après-midi à Puylaurens a été étendu aux mercredis matins, suite à la décision de mise en place de la semaine scolaire à quatre jours.

Le CLSH a un agrément de 20 places, financées par la Communauté de communes à hauteur de 20.28 € par jour de présence et par enfant.

Lors du prochain Conseil de communauté, il sera proposé que l'action soit poursuivie, jusqu'à la fin de l'année scolaire

Communauté de communes
du Pays de Cocagne
Mairie - 81700 Puylaurens
(au 1^{er} étage)

Contacts
Téléphone 05.63.70.31.74
ou
Télécopie 05.63.50.35.59
ou
cdcpaysdecocagne@orange.fr



Les Acteurs du Territoire

Crèche intercommunale à gestion associative "Les petits explorateurs" : un chantier bien engagé

Les travaux de construction du bâtiment ont démarré le 1^{er} septembre 2008. Les travaux de gros œuvre réalisés par l'entreprise GUERRERO de Mazamet sont terminés. Aujourd'hui, le bâtiment est mis hors d'eau, sont en cours la pose des menuiseries intérieures et les placoplâtres, restent l'électricité et la plomberie, ainsi que tous les travaux de finition intérieure.

La Communauté de communes proposera ensuite aux trois associations utilisatrices des lieux (R.A.M., Crèche "Les petits explorateurs" et Bébé Club) une convention de mise à disposition gratuite des locaux. Un règlement intérieur sera établi en concertation avec chacune des associations.

Les familles intéressées pour l'accueil de leurs enfants ou pour rejoindre l'équipe de bénévoles qui porte le projet peuvent contacter l'association "les petits explorateurs"

Message : creche.les.petits.explorateurs@gmail.com

Adresse : Mairie-81470 Cuq-Toulza

Office de Tourisme du Puylaurentais en Pays de Cocagne : une convention à renouveler en 2009

Lors de la Commission « Tourisme, Communication, Logement » de la Communauté de communes réunie le 15 septembre 2008, l'Office de Tourisme a pu présenter son bilan d'activités et ses projets.

La fréquentation touristique a baissé en 2008 sur notre territoire. L'office de Tourisme a organisé des manifestations : « Autour du jardin », « Foire à tout », « Saveurs et Artisanats d'été », mais aussi participé ou mis en place des actions comme le renouvellement d'une plaquette d'appel, ou la mise en ligne de la version « espagnol » du site Internet. L'Office propose de réaliser en 2009 un plan de ville.

Toutes ces missions sont précisées dans une convention d'objectifs et de moyens signée entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme. Ces missions d'animations sont révisables annuellement. En 2009, l'ensemble de la convention est à renouveler. C'est dans ce cadre que la Communauté de communes verse annuellement une subvention de 26 000.00 € à l'Office de Tourisme.

Zoom sur une installation

Zone d'activités "Pièce Grande" : installation de la première entreprise

La zone d'activités "Pièce Grande", aménagée par la Communauté de communes du Pays de Cocagne, a permis l'installation de la SA. Des Abattoirs Puylaurentais dans de nouveaux locaux, plus modernes et per-

mettant d'augmenter le volume d'abattage. La SA des Abattoirs Puylaurentais, qui a inauguré les lieux le 22 novembre 2008 occupe le lot n° 1 de la zone d'activités.

Le zone d'activités est à vocation agroalimentaire principalement et peut accueillir onze nouvelles entreprises sur le site.

A cet effet, une plaquette de promotion vient d'être éditée par la Communauté de communes. Elle sera envoyée aux partenaires institutionnels et remise aux acheteurs potentiels lors d'un premier contact. Elle est téléchargeable sur le site de la Communauté de communes du Pays de Cocagne.